



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 29 février 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Mise en place de permanences à destination des exploitants agricoles

*Afin de renforcer le soutien apporté au monde agricole, et conformément aux instructions reçues du Gouvernement, des permanences destinées à recevoir individuellement les exploitants agricoles vont être mises en place en préfecture et sous-préfectures. Chaque agriculteur désireux de faire part de ses difficultés pourra être reçu dans le cadre de ces permanences, afin d'être accompagné dans ses démarches administratives.*

*Ainsi, à compter de ce vendredi 1<sup>er</sup> mars, une « **permanence agricole** » tournante sera tenue chaque matin, selon le calendrier suivant :*

- vendredi de 9h à 12h : permanence en sous-préfecture de Nontron*
- lundi de 9h à 12h : permanence en sous-préfecture de Bergerac*
- mardi de 9h à 12h : permanence en sous-préfecture de Sarlat*
- mercredi de 9h à 12h : permanence à la Chambre d'agriculture à Périgueux*

*Ces permanences seront assurées par des agents de la DDFIP, de la DDT et des (sous-)préfectures, qui seront en lien avec les autres services susceptibles d'être évoqués par les agriculteurs : DDETSPP, MSA, OFB, banques, URSSAF, Chambre d'agriculture, etc.*

*Il s'agit d'assurer un traitement individualisé à chaque agriculteur souhaitant être reçu : en fonction des difficultés soulevées, l'agriculteur pourra être renseigné, conseillé et/ou orienté afin qu'une réponse lui soit effectivement apportée.*

*Chaque agriculteur qui le souhaite est invité à se présenter à l'une ou l'autre de ces permanences.*

